

AR PREFECTURE

016-211601687-20170120-20170109D-DE
Regu le 24/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil dix-sept

Le 20 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2017

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PENIGNAUD – SAVIN

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
ESTIENNE – FAURE – SUTRE

EXCUSÉE : MME GAILHOUSTET

POUVOIR :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOIREAU a été nommé secrétaire de séance.

2017-01-09 D

Objet : Choix des circuits pour le transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient dorénavant à la commune en tant qu'autorité organisatrice de définir les différents circuits pour le transport des enfants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les points d'arrêts existants au 31 décembre dernier soit :

- Ecole - L'âge et Magnac
- Ecole - Cherves
- Ecole - Ecole de Coulgens
- Ecole - Ecole de Coulgens
- Puis retour Ecole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de conserver les circuits existants.

Fait à Jauldes, le 23 janvier 2017

Le Maire
Eric SAVIN

